

Image not found or type unknown



Caravane en mauvais état et carte grise.

Par **Lacouette**, le **29/04/2022** à **07:09**

Bonjour,

j'ai acheté d'occasion (et en espèce une caravane d'occasion.

Le vendeur m'a montré le bas de caisse, à gauche, en bon état, et signale une « infiltration » réparée.

J'ai depuis constaté que le bas de caisse était sérieusement endommagé à gauche (vaguement réparé mais il y a des endroits où c'est pourri), et de plus il m'en a fait signer les papiers de carte grise, même pas à son nom mais au nom du précédent propriétaire, et me dit avoir des « difficultés » pour faire les démarches. Je pense qu'être caravane serait juste vendable pour pièces détachées.

Quels sont les recours? Puis je porter plainte pour abus de confiance ?

Merci de vos réponses.

Par **youris**, le **29/04/2022** à **09:30**

bonjour,

pourquoi avoir acheté cette caravane sans exiger que votre vendeur vous fournisse la carte grise à son nom ?

je ne vois pas de l'abus de confiance mais une complicité, on n'achète pas une caravane ou une automobile sans que la carte grise soit au nom du vendeur.

quel âge a cette caravane ?

salutations

Par **Lacouette**, le **29/04/2022** à **13:02**

J'ai rempli le document de cession qui a été signé ça ne suffit pas ?

Par **Louxor_91**, le **29/04/2022** à **13:21**

Bonjour,

ben non ! En fait vous avez acheté cette caravane à quelqu'un qui n'est pas le propriétaire !?
Si il a eu du mal à faire changer la CG, d'après vous ? Ca va se passer comment pour vous ?
Comme le dit Youris; vous êtes plus complice que victime !

Par **Lacouette**, le **29/04/2022** à **13:43**

Ok. Je fais quoi maintenant ?

Police?

Par **youris**, le **29/04/2022** à **13:46**

voyez votre vendeur s'il veut reprendre cette caravane dont rien ne prouve qu'il en était propriétaire.

Par **Lacouette**, le **29/04/2022** à **14:51**

Et s'il refuse ?

Par **youris**, le **29/04/2022** à **16:43**

vous pouvez consulter un avocat qui vous dira si une procédure judiciaire est envisageable et quelles sont vos chances de succès.

Par **Lacouette**, le **29/04/2022** à **16:48**

D'accord. D'un autre côté Si cette caravane reste chez moi (elle n'était Pas destinée à bouger) je risque quoi ?

Par **youris**, le **29/04/2022** à **17:24**

à priori rien, puisque vous l'avez payé, vous conserverez votre caravane en mauvais état sauf

si le propriétaire toujours titulaire de la carte grise veut récupérer son bien.

Par **Lacouette**, le **29/04/2022** à **17:57**

Le vendeur a commencé par me dire que c'était le propriétaire précédent qui n'avait pas fait les papiers. Mais qu'il allait les faire avec lui, et que ça allait s'arranger. Il a fait signer l'attestation entre moi et l'ancien propriétaire. (Donc il a fait signer un document en blanc à ce monsieur).

Par **Marck.ESP**, le **29/04/2022** à **18:24**

Bonjour

Mais vous l'avez achetée quand même... Si c'est pour faire un mobil home chez vous, ça va !!! 😊

Par **Louxor_91**, le **29/04/2022** à **19:22**

vous n'avez plus qu'à espérer que les anciens vendeurs soient ravis qu'un pigeon les ait débarrassé de cette... daube ! Et qu'ils n'aient pas fomentés une arnaque dont vous seriez la victime ? Je ne vois pas trop laquelle mais eux la voient peut être ?

Par **Lacouette**, le **30/04/2022** à **06:48**

J'ai appelé le propriétaire précédent, celui qui avait vendu la caravane à mon vendeur, apparemment un couple de personnes âgées.(j'ai moi même 60 ans) L'ancien propriétaire n'a pas été content du tout d'être impliqué dans cette affaire et est allé voir mon vendeur pour le convaincre de régler cette affaire.

Mon vendeur pour l'instant me promet juste un document disant qu'il m'a bien vendu cette caravane.

Je vais essayer d'obtenir qu'il la reprenne et me rende cet argent. Sinon effectivement j'en parle à mon avocat.

Merci pour les aides même si ce n'était pas facile à entendre.